

Montréal, le 28 mai 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel  
Dossier R-4289-2025

---

Maîtres,

Le président de la Régie de l'énergie me prie de vous informer que Me Lise Duquette et Mme Sylvie Durand sont désormais empêchées d'agir dans le présent dossier.

Conformément à l'article 16 de la Loi sur la Régie de l'énergie, la formation chargée de l'étude du dossier sera désormais composée de Me Michel Simard, qui continue d'agir à titre de président de la formation, accompagné des deux nouveaux membres de la formation, messieurs Steeve Demers et André Larocque.

Par ailleurs, l'audience prévue du 14 au 16 octobre 2026 doit être replanifiée.

Afin d'arrêter des dates qui conviennent à l'ensemble des participants, la Régie les informe qu'elle, ainsi que sa salle d'audience, sont disponibles aux dates suivantes :

- 26, 27, 28, 29 et 30 octobre 2026,
- 2, 3, 4 et 6 novembre 2026.

Conséquemment, la Régie demande aux participants de se consulter et de lui soumettre, **au plus tard le 19 juin 2026**, une proposition commune pour trois journées d'audience correspondant aux dates de disponibilités précitées. Ces journées d'audience peuvent être consécutives ou non.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl